



La séance du Conseil Municipal

Pour ce premier éditorial de l'année, il nous a paru important de vous éclairer sur un des moments clés de la vie de votre Commune : la séance du Conseil Municipal. C'est en effet lors de cette réunion que sont soumises au vote toutes les décisions importantes qui auront un impact sur votre cadre de vie, et parfois, engageront les finances ou la destinée de votre commune pour de nombreuses années. La mise sur pied d'une séance du Conseil Municipal est un processus qui demande de la rigueur : **En phase préparatoire**, nous évoquerons donc l'organisation préalable qu'elle implique et **en phase « pratique »** nous aborderons le déroulement d'une séance.

Quand et où se déroule cette séance ? A Cruseilles, elle est programmée tous les premiers jeudis du mois à 20 h en salle consulaire à la mairie. En règle générale elle est publique. La population en est avertie par voie de presse, par affichage et sur le site Web de la mairie. En plus de la date et de l'heure, l'affichage comporte l'ordre du jour et la note de synthèse.

Comment la Municipalité organise-t-elle cette séance ? Dans un souci de concertation avec son équipe et d'appropriation des décisions en jeu, la Municipalité a choisi d'organiser cette phase préparatoire comme suit :

Tous les lundis, le maire réunit ses adjoints pour examiner ensemble les dossiers en cours et décider des points à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance. C'est la réunion hebdomadaire de la Municipalité.

15 jours avant la date du Conseil, la Directrice Générale des Services est conviée à cette réunion afin de valider/compléter l'ordre du jour et le structurer. La DGS a, entre autres missions, la tâche ardue de rédiger les délibérations dans la bonne forme pour rendre les décisions exécutoires.

5 jours francs avant la date du Conseil, les convocations sont envoyées par courrier postal aux Elus. Ce délai de 5 jours est un délai réglementaire pour une Commune de plus de 3500 habitants. Outre l'ordre du jour, cette convocation comporte le texte provisoire des délibérations pour permettre une meilleure clarté des décisions qui vont être soumises au vote.

Le lundi précédent la séance, dans un souci de **transparence et d'efficacité**, la Municipalité invite tous les membres de la liste « Unis pour Cruseilles ». Lors de cette rencontre, chacun peut aborder les thèmes lui tenant à cœur, exprimer son point de vue, obtenir des explications sur les projets en cours et les options privilégiées ; bref, recueillir suffisamment d'informations pour pouvoir se positionner sur les orientations proposées. Cette bonne compréhension des sujets abordés lors du Conseil est indispensable pour les nouveaux élus et permet de maintenir la cohésion de l'équipe.

Le jour du Conseil : les délibérations sont discutées entre tous les Elus.

Quelles sont les conditions requises pour délibérer ? Pour rappel, le Conseil Municipal est l'organe délibérant qui vote les délibérations. Il ne peut délibérer que si le quorum est atteint : à Cruseilles le quorum est de 14 élus présents.

Comment se déroule cette séance ? L'ordre du jour est le fil conducteur de cette séance dont chaque sujet est exposé par Monsieur le Maire ; il clarifie chaque point nécessitant une délibération et répond aux diverses questions avant de procéder au vote. De plus diverses informations peuvent être données à l'assemblée par le Maire ou par ses adjoints qu'il sollicite régulièrement pour aborder les dossiers relevant de leur domaine. La règle est que toute l'assemblée participe à la discussion pour l'enrichir, la compléter, la préciser. A noter que le public ne peut pas intervenir lors du Conseil.

***Pour poursuivre son engagement la Municipalité vous convie à
une RÉUNION PUBLIQUE le jeudi 23 Avril 2015 à 20h à la salle annexe du gymnase des Ébeaux.
Ce sera un moment d'échanges pour répondre à vos questions et aussi l'occasion de vous faire part
des travaux réalisés et des projets.***

Séance du 8 janvier 2015

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une minute de silence en hommage aux douze victimes de l'attentat qui a eu lieu ce mercredi 7/1/2015 dans les locaux du journal Charlie Hebdo. Il précise que les différentes manifestations, dont celle qui a eu lieu à Cruseilles, ont pour objectif de rendre hommage à ces victimes et à leurs proches. Ce n'est pas uniquement la liberté de la presse qui a été attaquée, mais également la Liberté et la Démocratie. Ce type de comportement avec une telle volonté de nuire ne peut être toléré. Il faut rester unis, rassemblés et ne pas douter de notre Démocratie.

Utilisation pour l'année 2015 de la salle d'animation du Collège

Le Conseil Municipal, approuve les conventions d'utilisation de la salle d'animation du Collège pour le Cinébus et pour des séances à caractère pédagogiques de l'Ecole Primaire Publique. Ces conventions établies entre la Commune, le Conseil Général, propriétaire des locaux, et le Principal du Collège définissent les conditions d'utilisation de la salle et notamment la contribution financière correspondant aux consommations eau, électricité, gaz, chauffage (50 € la séance sans chauffage, 70 € avec chauffage) et l'engagement d'assurer le nettoyage des locaux.

Application et soustraction de parcelles du régime forestier

La Commune souhaite distraire une parcelle occupée (une piscine et des aménagements d'accueil du public). En compensation la Commune demande l'application du régime forestier sur des parcelles jouxtant la forêt communale relevant du régime forestier. Deux parcelles sont proposées afin de résorber partiellement une enclave, les autres pour élargir le périmètre actuel. Le Conseil Municipal demande l'application et la distraction du régime forestier pour les parcelles en question et approuve le suivi de la surface de la forêt comme suit :

- Surface de la forêt communale du régime forestier : **368 ha 57 a 24 ca**
- Application du régime forestier pour une surface de : **5 ha 41 a 65 ca**
- Distraction du régime forestier pour une surface de : **3 ha 62 a 55 ca**

Nouvelle surface de la forêt communale du régime forestier : 370 ha 36 a 34 ca

Approbation de la Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que cette modification est justifiée par les éléments suivants :

Dans le secteur « A/B » il s'agit de reconsidérer l'implantation du parc de stationnement public envisagé en partie Nord-Est de l'opération, de redéfinir les différents accès au site de manière à garantir la desserte du secteur tous modes confondus et enfin de redéployer l'implantation des constructions afin de mieux prendre en considération la topographie du site.

Dans le secteur « C/D » il convient de reconsidérer les conditions d'ouverture à l'urbanisation de cette Orientation d'Aménagement.

Dans ces deux secteurs, les Orientations d'Aménagement doivent permettre en redimensionnement des espaces verts, plus en adéquation avec la topographie des sites et de leurs couvertures arborées.

L'enquête publique s'est déroulée du 27/10 au 1/12/14. Dans le registre d'enquête publique ont été consignées quatre observations et déposés deux courriers, entre autre. Le commissaire enquêteur, en date du 26/12/14, a émis un avis favorable, assorti de deux recommandations. Le Conseil Municipal approuve la modification n° 3 du PLU.

Acquisition de terrains aux Dronières

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 2/4/08, le Conseil Municipal a accepté d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°1358 et n°1359 situées dans le Parc des Dronières et appartenant à Mesdames Hélène André épouse Bourget et Solange André. La Commune souhaite toujours acquérir ces parcelles, et après différents échanges avec les propriétaires, un accord sur le prix a été trouvé et **fixé à 1€/m²**. Le Conseil Municipal donne son accord pour les acheter au prix global de 8 555 €.

Information concernant la signature d'un marché de fourniture et d'installation de matériel informatique et de maintenance

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a contracté un marché de services de 10 944 € HT avec la société ACTESS Groupe SI2A pour la fourniture et l'installation de matériel informatique et de maintenance :

- ◇ **Matériel : 8 004,00 € HT**
- ◇ **Maintenance : 2 940,00 € HT**

Informations diverses

Monsieur le Maire évoque les points suivants :

- **Création d'une Commission PLU élargie dans le cadre de la révision du PLU.** Différentes possibilités ont été envisagées. Le principe serait d'élargir la Commission à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et à des membres extérieurs, chaque équipe pouvant proposer une personne. Les deux listes opposées n'ont pas d'objection à cette proposition.

- **Site des Ponts de la Caille** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des rencontres ont eu lieu avec la CCPC et Alter Alpa (il s'agit de l'Office de Tourisme qui regroupe 3 intercommunalités dont la nôtre). L'Office de Tourisme est hébergé vers l'ancien bâtiment du RAM mais il n'est pas attractif. L'idée est de le déplacer dans le Bistrot des Ponts pour le rendre plus efficace. Ce projet est actuellement en discussion et ne rajoute pas de travaux supplémentaires. L'appartement prévu à l'étage pourrait servir à accueillir les locaux administratifs d'Alter Alpa.

Point sur les Commissions

- ◇ le 15/01 à 19h : **Commission Développement Durable élargie** : plan d'actions 2015,
- ◇ le 15/1 à 20h30 : **Commission Finances** : préparation du Débat d'Orientation Budgétaire,
- ◇ le 22/1 à 19h : **Commission Travaux**
- ◇ le 9 /1 à 19h : **Vœux du Maire**

Questions diverses sur le bulletin municipal

Le PPI n'a pas été adopté par le Conseil Municipal mais présenté.

Les conseillers Municipaux responsables des secteurs géographiques : des habitants de Cruseilles ne comprennent pas pourquoi l'opposition n'en fait pas partie ? *Monsieur le Maire précise que la réflexion portait initialement sur les 27 conseillers municipaux mais l'équipe craignait que sa proposition soit rejetée par les membres de l'opposition. C'est pourquoi les responsables géographiques ont été répartis parmi les membres de la majorité. Il précise que si des Conseillers d'opposition désirent participer et prendre en charge un secteur géographique, ils sont invités à présenter leurs candidatures. Ils seront les bienvenus.*

Séance du 5 février 2014

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la réforme de l'intercommunalité et de l'avancée des rencontres qui ont eu lieu.

Le projet de loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique), en cours d'adoption préconise le regroupement des intercommunalités avec un seuil fixé à 20 000 habitants. Au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC), la question de la fusion avec une autre intercommunalité est très probable car il faudra former un ensemble de plus de 20'000 habitants. Au 01/01/16 la carte de la Haute-Savoie sera effective, c'est pourquoi il reste un an à la CCPC pour fusionner avec une intercommunalité avant d'être regroupée de manière « forcée ». Le Préfet souhaite que la CCPC rejoigne le Pays de la Fillière, intercommunalité formée par 9 communes et qui comprend environ 16 500 habitants. Des rencontres ont eu lieu avec les intercommunalités voisines présentant un potentiel et un attrait pour notre territoire : Fier et Usses, le Genevois et la Fillière. Après les différents contacts, la solution qui semble se dégager, est la fusion avec la Fillière. Puis de nouvelles discussions au sein de la CCPC ont conduit à envisager un regroupement à trois : la Fillière, Cruseilles et Fier et Usses qui reprendraient le périmètre de l'Office de Tourisme Alter'Alpa (qui émane de ces trois structures). **Cependant, à l'heure actuelle, aucun choix n'est définitif et aucun territoire pertinent ne se dégage.**

Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le Conseil Municipal a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalablement au vote du Budget Primitif 2015 qui aura lieu le 5/3/2015.

Les conseillers ont pu prendre connaissance, grâce aux documents qui leur ont été envoyés, du contexte économique national avec les principales mesures financières et fiscales découlant de la Loi de Finances pour 2015 concernant les Collectivités Locales, ainsi que des données régionales et départementales relatives au Budget de ces deux entités.

Monsieur le Maire a laissé la parole à Pascal TISSOT, adjoint aux finances qui, après avoir remercié Mme VIBERT pour son travail, a présenté : **les réalisations** de l'exercice 2014 tant en fonctionne-

ment qu'en investissement, **les objectifs** de la Commune pour l'année 2015, et tout particulièrement les projets d'investissement que l'équipe municipale souhaite réaliser cette année, **les tableaux d'évolution** des produits fiscaux, de certaines dotations et de la dette. **Des échanges ont eu lieu** lors de cette présentation.

Contrat d'assistance en matière juridique pour l'urbanisme

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler, à compter du 1/3/15 le contrat d'assistance avec le Cabinet EFU, spécialiste dans les domaines du droit de l'urbanisme et autorise Monsieur le Maire à le signer. Le coût annuel de la prestation est de 4'200 € HT pour un nombre illimité d'heures de conseils et d'assistance et 6 déplacements d'une ½ journée en Mairie y compris les frais de déplacement.

Convention de mise à disposition de l'Association des Producteurs Locaux situés dans l'immeuble « Le Salève » Fixation du montant du loyer mensuel pour 2015

Par délibération en date du 29/1/14 le Conseil Municipal a donné son accord pour renouveler la convention de mise à disposition des locaux situés dans l'Immeuble le Salève à l'Association des Producteurs locaux pour une durée de trois ans. Cette délibération fixe pour la période du 8/12/13 au 7/12/14 le montant du loyer mensuel à 475 € auquel s'ajoutent les charges. Le Conseil Municipal valide cette convention.

Création d'un Schéma Directeur de la Randonnée sur le territoire du Syndicat Mixte du Salève

Le Conseil Général de la Haute-Savoie a défini de nouvelles orientations concernant la politique départementale de la randonnée. A cet effet, chaque Commune est tenue de réaliser un schéma directeur de la randonnée. Le Syndicat Mixte du Salève propose de réaliser ce document pour l'ensemble des communes de son territoire. Le schéma proposé doit permettre de faciliter la mise en œuvre collective et cohérente des projets de réalisation d'itinéraires de randonnée, à destination des publics pédestres, cyclo, équestres et des personnes à mobilité réduite. Il comprend une dimension touristique, utilitaire, environnementale et sociale. Le Conseil Municipal autorise

cette réalisation.

Informations diverses

Monsieur le Maire évoque certains points dont :

- **L'accueil de l'Office de Tourisme dans le Bistrot des Ponts** : le Président d'Alter'Alpa a envoyé un courrier pour savoir s'il est possible de mettre à disposition les locaux pour l'office de tourisme. Il s'agirait d'une mise à disposition à titre onéreux. L'objectif étant d'aller vite, il conviendrait de présenter l'office de tourisme et le projet au Conseil Municipal.

- **L'accueil d'une aire de grand passage : Monsieur le Préfet souhaite réquisitionner le terrain vers les Ponts de la Caille** pour l'aire de grand passage. Une réunion sur ce sujet a eu lieu à la CCPC qui est compétente. La réquisition est presque certaine donc des mesures seront à prendre pour limiter les nuisances.

Il convient de mettre un terme aux bruits qui courent : il ne s'agit en aucun cas d'aménager une aire définitive à Cruseilles mais d'accueillir les gens du voyage avant l'échéance de 2020. Il s'agit de 5 mois dans l'année avec des groupes organisés prévus, et non pas, les groupes qui se sont installés en 2013. Ils restent en principe 15 jours avec un suivi et un accompagnement des services de l'Etat. Monsieur le Maire rappelle qu'en principe les 5 intercommunalités formant le SIGETA accueillent les gens du voyage à tour de rôle et chaque année une Commune est désignée. Le tirage au sort au sein de la CCPC avait désigné Cruseilles pour accueillir les gens du voyage en 2020 mais les services de l'Etat souhaitent avancer l'accueil dès 2015. Une réunion publique sera organisée courant avril pour que Mme la Sous-Préfète et ses services viennent rassurer la population et justifier ce choix de réquisition. Cependant, il est possible de voter une motion pour marquer le refus du Conseil Municipal même si celle-ci n'a pas de valeur juridique face à l'arrêté de réquisition. Le Conseil accepte qu'une motion de refus soit rédigée pour la prochaine séance du Conseil Municipal

Pascal TISSOT précise que **le dossier FISAC** a été soldé. Les deux subventions à percevoir ont été encaissées par la Commune (39'416,05 € en 2014 et 169'071,34 € pour 2015).

L'URBANISME



Les dépôts de demandes d'urbanisme depuis le 8 décembre

Les déclarations préalables

- ◇ **BEDONI Yann** – Route de Vovray
Modification toiture et création d'une terrasse
- ◇ **CHABERT Christine** - Chemin des Usse
Modification d'ouverture et agrandissement terrasse
- ◇ **CREDIT AGRICOLE** - Place de la Fontaine
Aménagement intérieur et changement d'enseigne
- ◇ **BRECHIN Laurence**—Route du Noiret
Abri de jardin
- ◇ **GARNIER Christine** - Route du Noiret
Garage accolé à l'habitation

Les permis de construire

- ◇ **NICOT Xavier** - Chemin des Usse
Aménagement intérieur - création de pièces

Décret sur le délai de validité des autorisations d'urbanisme

" Le décret n° 2014-1661 du 29 décembre 2014 prolonge le délai de validité des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration préalable de 2 à 3 ans.

Cette mesure transitoire s'applique aux autorisations d'urbanisme en cours de validité au 30 décembre 2014 et à celles qui interviendront jusqu'au 31 décembre 2015 inclus. Toutefois, pour les autorisations d'urbanisme en cours de validité à ce jour et ayant fait l'objet d'une prorogation avant le 30 décembre 2014, la date de péremption de la décision est repoussée d'une seule année."



LES TRAVAUX

Et sur le site du Pont de la Caille ?

Les vestiaires du foot prennent forme !



Les illuminations de Noël

C'est l'entreprise **ETDE Marc FAVRE** qui a installé l'ensemble des décorations au chef-lieu, la première quinzaine de décembre. En janvier, elles ont été rangées et renouvelées si besoin, jusqu'en décembre prochain.



A découvrir et à emprunter : le cheminement piétonnier

Vous l'avez probablement emprunté, il vient d'être réalisé par les services techniques pour sécuriser la circulation des piétons et des poussettes. Ce chemin est situé sur le parking de la poste et a été réalisé en matière fine.



Le pont routier éclairé

Quand : Décembre 2014

Entreprises :

- Bouygues Energies et Services
- SER2E



Quand : Novembre 2014

Entreprise : Guintoli



Les belvédères

Etat civil

Bienvenue

Juliette LE TINEVEZ le 12/11/14 à Metz-Tessy,
552 route du Noiret

Luna GARCIN-NEYROUD le 18/11/14 à Metz-Tessy,
28 rue des Grands Champs

Lalie HUMBERT CERRUTI le 18/11/14 à Annecy
60 rue des Fours

Lina MEYER le 22/11/14 à Annecy,
45 rue des Prêtres

Romane BESSON-MAGDELAIN le 10/12/14 à Metz-Tessy,
1632 route du Suet

Hugo MERVOYER le 11/12/14 à Metz-Tessy,
115 rue des Prêtres

Elissandre DEBORNE GERENTET DE SALUNEAUX
le 9/1/15 à Metz-Tessy, 208 route des Ecoliers de Deyrier

Décès

Edouard MARTY le 13/12/14 à 77 ans,

Alice MARMILLON née DUVILLARD le 20/12/14 à 81 ans,

Georgette PINET née MEUNIER le 24/12/14 à 91 ans,

Paule LANGIN née MARC le 31/12/14 à 91 ans,

Dionigi BRUSASCHETTO le 04/01/15 à 85 ans.



Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantoniales) sont **le dimanche 22 mars 2015** pour le premier tour et **le dimanche 29 mars 2015** pour le second tour. Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux. Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h, en salle principale du gymnase des Ébeaux.

Recensement des frontaliers

Venez vous faire enregistrer en Mairie.

Au titre de la compensation financière genevoise, le Canton de Genève verse annuellement aux départements de la Haute- Savoie et de l'Ain un pourcentage de la masse salariale des employés sur le canton de Genève résidant en France. La Commune de CRUSEILLES réinvestit cette somme dans les équipements publics communaux.

Le terme de « frontalier » recouvre les travailleurs suivants :

- les travailleurs de nationalité française (permis de travail),
- les travailleurs de nationalité suisse,
- les travailleurs ayant la double nationalité française et suisse,
- les travailleurs étrangers de l'Union européenne et hors Union européenne.

Il est important pour la Commune de connaître les personnes répondant à ces critères, habitant sur la commune et travaillant en Suisse.

Informations à communiquer et documents à présenter :

- vos nom et prénom,
- votre date de naissance,
- le nom et l'adresse de votre employeur,
- une copie recto-verso de votre permis de travail (si vous en possédez un),
- pour les résidents de nationalité suisse, une copie recto-verso du passeport ou de la carte d'identité nationale.



Nous invitons les nouveaux frontaliers à se rendre en Mairie pour se faire recenser, ou à transmettre par courriel ou courrier les documents demandés. Cette démarche peut être accomplie tout au long de l'année et n'a aucune incidence fiscale pour la personne, le foyer.

Directeur de la publication :

Daniel BOUCHET

Rédacteur en chef :

Fabienne BERTHOUD

Mise en page : Mairie de Cruseilles

Nombre : 2 250 exemplaires

Copyright :

C. Carlloz, F. Berthoud, Mairie de Cruseilles,

D. Germain, J. Bacino et O. Dupont

... Informations ... Informations ... Informations ...

2014 : Quelques chiffres émanant des services de la mairie

- * 300 demandes de carte d'identité,
- * 1145 passeports (environ 50% Cruseilles et 50% autres communes)
- * 11 attestations d'accueil,
- * 4 demandes de carte de séjour,
- * 17 actes de mariage,
- * 48 avis de naissance,
- * 16 actes de reconnaissances d'enfant,
- * 3 baptêmes républicains
- * 14 transcriptions de décès,
- * 19 actes de décès,
- * 52 personnes recensées au service national,
- * 45 attestations de domicile
- * 107 demandes de certificat d'urbanisme d'information,
- * 12 demandes de certificat d'urbanisme opérationnel,
- * 23 dossiers de permis de construire,
- * 49 déclarations de travaux.
- * 45 déclarations d'intention d'aliéner
- * 166 arrêtés
- * 115 délibérations du Conseil Municipal
- * 11 délibérations du CCAS
- * 23 demandes de débits de boissons
- * 18 marchés publics



Population de Cruseilles (source INSEE au 1/1/2015)

4103 habitants

Nombre d'électeurs au 31/12/2014

2920

Les mercredis de l'Accueil de Loisirs.

Même si la neige et le soleil ne sont pas toujours au rendez-vous cela n'empêche pas des moments de partage et de convivialité !

Tous les mercredis, l'équipe de l'Accueil de Loisirs a le plaisir de recevoir vos enfants ! Elle leur prépare soigneusement de nombreuses activités plus variées les unes que les autres. Avant toutes choses, après une matinée chargée à l'école, place à un repas mérité qui réunit autant les grands que les petits autour d'une table où trône la convivialité !



Alors que les plus petits partent aux pays des rêves, les autres filent à l'aventure. Jeux de sociétés, activités manuelles mais aussi collectives, grands jeux extérieurs, cabanes, land art, etc. sont au programme. Mais il ne faut pas oublier

l'envie de vos enfants : c'est pourquoi nos animateurs s'adaptent en fonction du temps, des humeurs de vos bambins mais sont surtout à l'écoute de leurs demandes. Avant les fêtes, ils ont aperçu le Père Noël qui dormait profondément avant de partir faire sa tournée annuelle. En attendant son retour, ils ont eu la chance de visiter son hameau et de croiser Mère Noël. Elle leur a conté l'histoire de l'arbre de Noël et a répondu à de nombreuses questions. Non loin de là, le père fouettard leur a rappelé d'être bien sage tout au long de l'année ! Par ce temps, pour le goûter, un chocolat chaud est dégusté pour le plus grand plaisir de vos gourmands ! Il ne reste plus qu'à attendre avec impatience la neige pour transformer nos cabanes en igloo et aller dompter les luges qui n'attendent plus qu'à sortir !!



Karine Folleas

... Informations ... Informations ... Informations ...



La cérémonie des vœux et l'accueil des nouveaux habitants

Ce vendredi 9 janvier, la cérémonie des vœux du maire a été marquée par les événements tragiques survenus dans la semaine ; Monsieur le Maire après avoir parlé de ces attentats faisant 17 victimes, a laissé place à une minute de silence. Puis, le Maire a exposé les chantiers importants du mandat, comme **le gymnase**,

la MSP (destinée aux professionnels de la santé) et **le CLAE** (destiné aux activités périscolaires et extrascolaires) et à remercier l'ensemble des forces vives de la Commune.

Le verre de l'amitié accompagné par la traditionnelle galette des rois ont clôturé cette soirée.



Maison de Santé Pluri professionnelles

La Commune de Cruseilles souhaite répondre à un double défi :

-Disposer sur le territoire d'un maillage de professionnels de santé performant permettant à chacun d'accéder aux professionnels de son choix et en fonction de ses besoins,

-Répondre à la demande des professionnels d'exercer dans des conditions permettant un confort de pratique mais aussi une mutualisation de moyens.

Elle a missionné TERACTEM, opérateur départemental, pour mener un travail d'études pré-opérationnelles en lien avec les professionnels de santé sur la définition du projet de maison de santé pluri-professionnelles à même de répondre à ce double défi. Les professionnels de santé motivés par le projet (une vingtaine à ce jour : kinésithérapeutes, médecins généralistes, sage-femme, podologues, psychologue, ergothérapeute, ostéopathes, diététicienne, orthoptiste, orthophonistes ainsi qu'un laboratoire) sont organisés en association et travaillent parallèlement à la définition du projet territorial de santé qui sera également mis en œuvre dans le cadre de cette réalisation.

A ce stade, le recueil des besoins est effectué permettant de quantifier différents paramètres : surface nécessaire, mode de fonctionnement (gestion des flux, espaces communs, gestion des déchets, ...). Une première approche financière des coûts de construction a été présentée.

La suite du travail doit permettre de valider la faisabilité du programme sur le tènement* envisagé et de définir les éléments complémentaires qui lui seront associés : logements en accession, parking, espaces publics.

Enfin, l'équipe se penchera sur le montage juridique afin d'analyser les différentes hypothèses pour retenir celle qui garantira à la fois, la réalisation du projet mais aussi, le moindre impact sur les finances communales. L'objectif de la Commune est de disposer des conclusions de cette mission au printemps 2015 pour pouvoir enclencher la phase opérationnelle dans les meilleurs délais.

* espace libre entre l'immeuble de la Chocolaterie et le magasin Lemon

Marc Tuttino, TERACTEM

la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles vous informe

PRÉINSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016

Les préinscriptions ne concernent que les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012, année de leurs 3 ans, qui font leur rentrée en petite section de maternelle et les nouveaux arrivants sur les 13 communes de la CCPC.

Les préinscriptions scolaires dans les écoles de la CCPC se dérouleront au siège de la CCPC entre le lundi 2 mars et le vendredi 20 mars 2015 inclus. Les parents d'élèves pourront se présenter **SANS** rendez-vous aux horaires d'ouverture suivants :

◇ **Du lundi au jeudi** : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, **le vendredi** : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

Les pièces à présenter :

Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant, *une pièce* établissant la qualité du responsable légal (la pièce d'identité), *le jugement de divorce* pour les parents divorcés, *un justificatif de domicile* de moins de 3 mois.

Pour tout renseignement : CCPC, 286 Route du Suet, 74350 CRUSEILLES - Tél : 04 50 08 16 16



... Informations ... Informations ... Informations ...



CRUSEILLES TENNIS DE TABLE EN NATIONALE !

Créé en 1969, le CTT est une des plus anciennes associations de Cruseilles.

Avec une moyenne de 80 licenciés chaque année, un entraîneur BE2 salarié du club, des créneaux d'entraînements du mardi au vendredi, le club connaît une progression constante et aligne 7 équipes dans le championnat : 4 équipes en Départementale, 2 équipes en Régionale et depuis la fin de la première phase 2014/2015, l'équipe féminine qui a fini première de sa poule en Pré Nationale, qui accède à la Nationale 3. Grande satisfaction pour le président Thierry RAMPON et l'entraîneur Vincent VIGNON, et grand bravo à **Sandra, Capucine, Johanna, Margot et Blandine** pour leur parcours sans faute.



Avec l'arrivée de Cindy pour la deuxième phase, l'équipe sera prête à affronter des grands clubs comme Monaco, Montpellier, Nîmes ...

Une date importante à noter sur vos agendas, avec le vingtième salon des vins et produits régionaux les 25 et 26 avril, organisé par Cruseilles Tennis de Table.

"Nos p'tites Etoiles" sous l'égide de l'Association Coup de Coeur



Le dimanche 15 Mars 2015, de 10h à 18h, aura lieu au Gymnase de Cruseilles, notre première manifestation.

Son but est principalement d'organiser la rencontre privilégiée entre les associations œuvrant pour le bien des enfants malades.

Notre conviction : les différentes associations œuvrant pour les jeunes malades seront **PLUS FORTES ENSEMBLE**, et pourront éventuellement mettre en commun leurs connaissances, carnet d'adresses, ressources, etc.

Au programme : une journée festive avec des animations gratuites, des jeux en bois, un spectacle de magie et plein d'autres surprises... Nous souhaitons que cette manifestation se pérennise et que chaque année, le mois de mars voit « Nos p'tites étoiles » briller encore plus fort.

Cette journée se clôturera par un lâcher de ballons en hommage pour nos petites étoiles qui se battent et pour celles qui illuminent déjà notre ciel, en particulier pour Yanis, qui nous a quitté l'année dernière.

Nous vous attendons nombreux !

Si vous souhaitez plus de renseignements concernant cette belle aventure, ou simplement pour nous proposer votre aide à l'organisation de celle-ci :

Association Coup de Cœur, antenne de Cruseilles - nospiteseitoiles@gmail.com



Les commerces

La Cave à Roland a emménagé au 126, Grand'rue depuis décembre 2014 ; ancien emplacement du magasin Étincelles. A sa place, 18 place de la fontaine un commerce de restauration rapide devrait s'installer : **Mme SID Mounira** proposera des pizzas et des plats à emporter. L'horaire d'ouverture serait : le soir du mardi au dimanche ainsi que le mercredi midi. Côté restauration toujours, **Le Lotus d'Asie** a pris place dans les murs de l'ancien bar « Le Troubadour », Mme N'Guyen et toute sa famille vous proposent depuis janvier des spécialités vietnamiennes.

Ma Licia, magasin de prêt à porter et **Sous un sapin**, mercerie, deux commerces situés Place du Monument, ont fermé leurs portes cette fin 2014. Nous adressons à ces gérantes tous nos vœux de réussite dans leurs nouveaux projets professionnels.

Rappel : Détecteurs de fumée

Au 8 mars 2015, tous les logements, nouvellement construits ou existants, qu'ils se situent dans un bâtiment collectif ou dans une maison individuelle, devront être équipés d'un détecteur avertisseur autonome de fumée. Sauf quelques exceptions, l'installation incombe à l'occupant du logement. Attention, lors de l'achat de votre détecteur, vérifiez bien qu'il soit conforme à la norme NF EN 14604



... Informations ... Informations ... Informations ...

Le restaurant scolaire

2015 sera, on le sait déjà, l'année de la gestion optimale de nos déchets et du gaspillage alimentaire.

C'est pourquoi, dès le mois de décembre 2014, nous avons mis en place sur le site de la Cantine des Ébeaux, un tri sélectif des déchets.

Depuis cette date, les élèves aidés par le personnel de l'Association Cantine trient leurs déchets alimentaires ou non.

C'est un système très éducatif qui a pour but de leur faire prendre conscience de ce qu'ils jettent au quotidien, comme aliments et de leur apprendre à mieux gérer les quantités qu'ils prennent pour déjeuner.

Après 3 semaines de mise en place de ce système, on peut déjà tirer des conclusions positives.

Les enfants jouent le jeu, car si nous avions environ 150g de déchets par élève avant, aujourd'hui, nous sommes passés à moins de 60g.



On peut bien entendu encore faire mieux mais les résultats sont déjà très encourageants !!!!

On a également constaté que les enfants étant en contact direct avec le personnel avaient plus à cœur de présenter des plateaux plus propres et mieux rangés qu'auparavant.

Il semblait important d'intégrer à ce temps de repas, une réflexion sur l'inutilité du gaspillage alimentaire et la nécessité de faire du tri sélectif pour mieux gérer nos ordures et ainsi participer à la protection de la planète.

Annie Ranc, chef gérante Mille et Un repas, pour l'Association Cantine Scolaire de Cruseilles.

Tri sélectif et ordures ménagères

Réduire les impacts sur l'environnement en triant nos déchets domestiques est une des priorités de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a installé :

- 34 plateformes de tri sélectif en apport volontaire : 3 colonnes à vêtements (à la déchetterie, à Carrefour Market et à Andilly),
- 24 containers semi-enterrés OM (Ordures Ménagères) ou tri sélectif ont été installés : Ces conteneurs semi-enterrés permettent une meilleure intégration dans l'environnement et facilitent les collectes dans les zones les plus urbanisées.



Les avantages sont nombreux :

- Ces cuves entièrement étanches en polyéthylène permettent de prévenir tout risque de pollution du sous-sol,
- Une capacité plus importante que les conteneurs classiques (5 m³ soit l'équivalent de 10 grands conteneurs à roulettes),
- La collecte est plus rapide. Le ramassage d'un conteneur semi-enterré s'effectue en 2 à 3 minutes alors que pour le volume équivalent en bacs à roulettes, il faut 8 à 10 minutes de travail,
- Des conteneurs à récupération de piles usagées sont à votre disposition à la Communauté de Communes et aux mairies.



Plus d'informations sur le site : ccpaysdecruseilles.org - Copyright © 2009 Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - Tous droits réservés.

... Informations ... Informations ... Informations ...

Un élan de générosité cette fin d'année

Collecte de produits alimentaires

Chez Utile : **532 Kg**

Chez Carrefour Market : **4421 Kg**



Merci à tous pour cette participation réussie et encourageante !

Collecte de jouets



A Cruseilles, du 1^{er} au 30 novembre, l'agence immobilière CENTURY 21 Croisée des Chemins, s'est mobilisée au profit de **la Croix Rouge Départementale** et de la MDEF de Saint Julien en Genevois pour offrir un Noël à tous les enfants. Grâce aux dons des habitants de Cruseilles et des environs, **3045 jouets** ont été collectés grâce à des points de collecte situés à l'agence, à la mairie de Cruseilles, Carrefour Market, l'école St Maurice, Glace des Alpes, Transfret et Art'tech.

L'association des commerçants « Cruseilles Actif », l'APEL de l'école Saint Maurice et le Club Omnisport de Cruseilles nous ont également soutenu afin de couvrir cette action solidaire. Il est une évidence aujourd'hui : réitérer cette expérience l'an prochain !

(source : extrait du texte de Mme Valérie Waugrand)



Cruseilles en musique

Ce 10 décembre, découverte des talents en herbe, de l'Ecole de Musique du Pays de Cruseilles

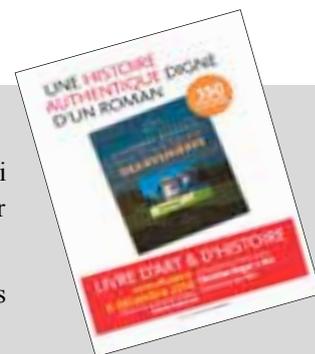
Recueil de variétés diverses, ce samedi 20 décembre, proposé par l'Harmonie Cruseilles-Le Châble.

Deux soirées pour un agréable moment musical !

Une histoire authentique digne d'un roman

Quelques 80 personnes se sont retrouvées à l'auditorium du Collège Louis-Armand ce samedi 6 décembre 2014 lors de la présentation du livre *l'Étrange Histoire du Château des Avenières* par l'auteur Christian Regat.

Ce très beau livre inclut 350 photos et illustrations et raconte la fabuleuse histoire du Château des Avenières.



Les 13 et 14 décembre, la salle principale du gymnase des Ébeaux se métamorphosait en Marché de Noël ; au travers de leurs étals, les marchands exposaient artisanat et produits locaux. Organisé par le Comité des Fêtes de Cruseilles, le marché de Noël a ouvert ses portes samedi 13 à 11h30 par le mot d'accueil de Monsieur Le Maire.

Pour cette 3^{ème} édition du Marché de Noël, l'association des Jeunes Agriculteurs de Cruseilles avait en charge les repas de midi et le vin chaud. Une loterie était organisée afin de faire participer les commerçants de Cruseilles ; les lots seront à retirer chez les commerces concernés. Véritable succès, quelques 43 exposants pour cette année !



En 2015, le Comité des Fêtes souhaite occuper l'ensemble du gymnase (salle principale et annexe) pour pouvoir accueillir encore plus d'exposants.



L'association AFN Union des Combattants

Qu'est-ce que c'est ?

Une association cantonale de 9 communes : Andilly, Cernex, Copponex, Cruseilles, Menthonnex en Bornes, St Blaise, Le Sappey, Villy le Bouvet et Vovray en Bornes. Elle compte **150 adhérents**. Anciens combattants « **Opex** » : opération extérieure, Sympathisants Sympathisantes, sont des adhérents fidèles. Adhérent également tous les maires et les correspondants défense de nos communes, pour **Cruseilles, le correspondant est Louis Jacquemoud**. Ces derniers sont le trait d'union entre les adhérents, les enseignants et la population pour transmettre **le devoir de mémoire** à notre société.

Notre association est née **il y a 45 ans**, suite à la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc. Au cours de cette période, 25 000 jeunes militaires sont morts, 167 étaient Hauts-Savoyards. **Son but** : transmettre aux plus jeunes le respect des morts de toutes les guerres, tout en défendant leurs droits et en mettant en exergue les valeurs qui sont les leurs. L'amitié et le social sont les sentiments qui l'animent.

Nos porte-drapeaux, présents aux cérémonies patriotiques et aux obsèques sont l'expression du respect que nous devons à tous ceux qui ont donné leur sang pour la France. En collaboration avec le Souvenir Français, nous œuvrons étroitement avec les enseignants dans les écoles de nos communes. Vous pouvez nous rejoindre en tant que sympathisants, mais également en tant qu'anciens du service militaire de tout âge. Vous serez les bienvenus.

En conclusion, on apprécie davantage la paix lorsque l'on a connu la guerre et **Vive la paix en tout lieu**.

Pour le responsable communal, Maurice Curtenaz et François Sage (AFN), Guy Déchosal (S/ce national) - Janine Bocquet (Sympathisante).

Des nouvelles de Fanny et Vincent

« Nous rentrons à la maison ... »

Il y a presque deux ans, nous partions de la place de la mairie de Cruseilles avec notre tandem et notre tente pour aller découvrir d'autres cultures et paysages mais aussi partir à la rencontre des enfants du monde avec un projet particulier petite enfance. Aujourd'hui, après 25 pays traversés, 18 000 kms pédalés, tout autant de rencontres dans cette aventure humaine nous portant aux quatre coins du monde, il est temps de rentrer à la maison. De nombreuses personnes se sont investies dans ce projet : l'association des commerçants « Cruseilles Actif », l'agence du Crédit Agricole, ainsi que la Commune. Celle-ci nous avait soutenu financièrement à hauteur de 350 €. Nombre d'habitants de la Communauté de Commune nous ont suivi et encouragé tout au long de notre parcours. Nous serons donc heureux de boucler la boucle en fêtant notre retour avec vous, sur la place de la Mairie le dimanche 5 avril 2015, à 15h. Un pot d'accueil vous sera offert par les commerçants de Cruseilles ainsi qu'une petite exposition retraçant les moments forts de l'aventure (en cas de mauvais temps, nous vous attendons à la salle de réunion du gymnase des Ébeaux).



Le Tand'aimer le Monde



L'ADMR du Pays de Cruseilles a pour but de permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles, de leur apporter un service personnalisé en fonction de leurs attentes et de leurs besoins propres.

L'ADMR tire sa force de la vision des 3 acteurs que sont le client-bénéficiaire, le salarié et le bénévole. C'est ce mode de coopération qui fait de l'ADMR un intervenant majeur de la cohésion sociale.

C'est notamment la raison pour laquelle, l'association reçoit des élus de la plupart des communes de notre territoire un accueil particulièrement encourageant.

Actuellement, 25 personnes, aides à domicile et secrétaires, ont en charge environ 200 personnes réparties en activités diversifiées : aide aux personnes en difficulté, entretien du cadre de vie, organisation de la vie quotidienne, garde d'enfants. C'est sous ces différentes appellations aussi que la trame des relations sociales est maintenue par le biais d'une présence, la seule quelquefois, ou d'un sourire.

En 2015, l'ADMR fêtera ses 70 ans.

Ce sera l'occasion d'évoquer nos projets locaux de développement et notamment le portage des repas dans les foyers où il n'existe pas encore.

*ADMR, 87, route d'Annecy - 74350 CRUSEILLES
Tél : 04 50 44 09 45*

Tribune libre « Cruseilles autrement »

Plus de neuf mois se sont écoulés depuis l'élection de la nouvelle équipe municipale. Dès le départ, nous avons eu à cœur de nous investir positivement en nous inscrivant dans la plupart des commissions dans l'espoir de participer activement à la finalisation des projets. Cependant, même si respect et bonne ambiance ont repris leur place autour de la table, nous restons néanmoins déçus du fonctionnement qui nous semble assez similaire à celui que nous avons tant dénoncé. En effet, les quelques réunions qui ont eu lieu ont davantage été des présentations de décisions prises par l'exécutif que de réelles réunions de travail et de concertation. Pour exemple, même si nous saluons le bon sens de la nouvelle équipe qui a su écouter les enseignants quant à la mise en place des TAP, nous regrettons qu'elle ait fait le choix surprenant d'investir sans tarder 1 000 000 € dans la rénovation de la mairie prioritairement à la construction de locaux périscolaires.

Sylvie Mermillod et Cédric Déchosal

Que se passe t-il à Cruseilles ?

DEMANDEZ LE PROGRAMME



Vendredi 6 mars : Concours de Belote du Foot de Cruseilles au gymnase (salle annexe),

Samedi 7 mars : Carnaval et Boum organisés par le Comité des Fêtes au gymnase (salle principale),

Vendredi 13 mars : Relais des lumières organisé par Terre d'Horizon, au chef-lieu,

Samedi 14 mars : Loto de l'APE des Ecoles Publiques au gymnase (salle principale),

Dimanche 15 mars : Association Coup de Cœur (cf article), et à 17h30 représentation « les 3 femmes » à l' Espace Théâtre,

Samedi 21 mars : Espace Théâtre, représentation les « 3 femmes » à 20h30,

Dimanche 22 mars

Elections départementales 1^{er} tour

Dimanche 29 mars

Elections départementales 2nd tour

Samedi 11 avril : A la découverte de Carouge, organisée par Cruseilles en Marche dès 13h30 et en soirée bal des sapeurs-pompiers au gymnase (salle principale),

Judi 23 avril : Réunion Publique organisée par la Municipalité au gymnase (salle annexe) à 20h,

Samedi 25 et Dimanche 26 avril : Salon des Vins au gymnase organisé par Cruseilles Tennis de Table

Lundi 27 avril : Don du Sang de 7H à 10h30 au gymnase,

Samedi 2 mai : Bal du Foot au gymnase (salle annexe),

Lundi 4 mai : Don du Sang de 16h à 19h30 au gymnase,

Vendredi 22 mai : Marché nocturne au Centre de Cruseilles

Dimanche 24 mai : Thé dansant organisé par l'APE des écoles publiques au gymnase (salle principale).

Le gymnase se situe aux Ébeaux à Cruseilles

Le Comité des Fêtes recherche pour la fête de la musique en juin 2015, des chanteurs amateurs et/ou groupes de chanteurs pour animer cette soirée. N'hésitez pas à vous faire connaître, en envoyant un courriel à l'adresse suivante cfcruseilles@gmail.com

Nouveaux horaires de la Trésorerie depuis le 1^{er} février

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Cependant afin d'adapter les horaires d'ouverture aux besoins des usagers, lors des campagnes déclaratives d'impôt sur le revenu et de recouvrement, l'amplitude horaire sera augmentée les jours et les semaines les plus chargées de l'année en termes d'accueil, soit environ 40 jours par an. Des services en ligne sont également disponibles. En particulier, le site impots.gouv.fr, accessible 24h/24 et 7j/7, constitue un mode d'accès privilégié pour les usagers et pour la résolution des cas les plus simples qui sont aussi les plus nombreux.



CCPC : Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

MSP : Maison de Santé Pluri Professionnelles

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

DAAF : Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée

CLAE : Centre de Loisirs Associé à l'Ecole

RAM : Relais d'Assistants Maternelles

SIGETA : Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil